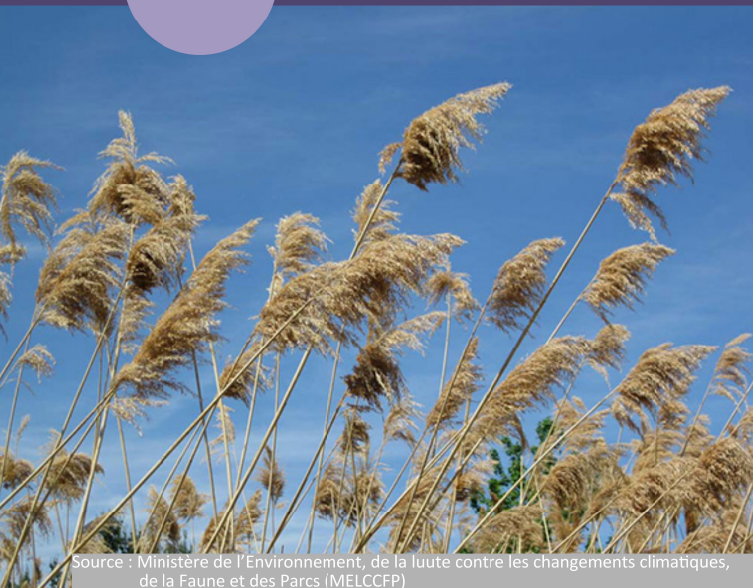


Contrôler le roseau commun

Phragmites australis

Une nécessité!



Source : Ministère de l'Environnement, de la lute contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Réalisé par : Groupe de bénévoles pour le contrôle du roseau commun au Lac Long Pond, Bolton-Est

Septembre 2025

Saviez-vous que le roseau commun crée plusieurs impacts sur l'environnement et peut avoir une incidence sur la valeur de votre propriété?

Le roseau commun est une espèce exotique envahissante dont les populations sont trop considérables pour être éradiquées sur tout le territoire du Québec. Toutefois, l'élimination d'une colonie de petite taille est possible. Cela doit être fait rapidement, avant qu'elle ne prenne de l'ampleur.

Voici les principaux impacts du roseau commun :

- Diminue la biodiversité par l'extinction des plantes indigènes
- Appauvrit les écosystèmes et offre un habitat pauvre pour la faune
- Assèche les milieux humides
- Dégrade et érode les sols
- Obstrue la navigation et l'accès aux cours d'eau
- Diminue la valeur économique des terres qu'il envahit (ordre de 5%)
- Dégrade les paysages et obstrue les vues sur les propriétés
- Diminue possiblement les rendements en agriculture

Importance de l'implication et de la contribution des propriétaires et partenaires locaux

Quelque soit le milieu où une intervention d'éradication est effectuée (terrain privé ou public, milieu hydrique et bande riveraine, etc.), pour en assurer le succès, il est important d'avoir le support et la collaboration d'organismes locaux tels que : groupes de personnes bénévoles, associations de lacs, organismes de bassin versant, municipalités ou autres. De plus, cette collaboration permet la recherche et le financement des activités requises pour la réalisation et le suivi des actions de prévention et de contrôle des plantes exotiques envahissantes.

Afin de lutter contre cette plante exotique envahissante, vous devez déterminer si elle se retrouve sur votre propriété et l'identifier

En voici les caractéristiques :

Hauteur : Peut atteindre jusqu'à 5 mètres

Tige : beige, rugueuse, terne et rigide.

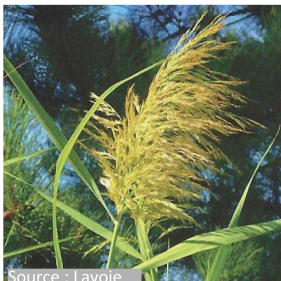


Source : Conservation Nature Canada (CNC)

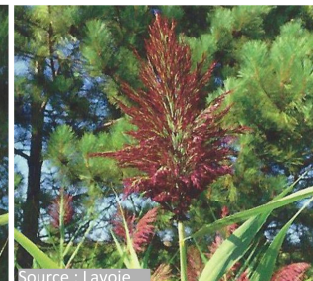
Feuilles : vertes, légèrement bleues, effilées en pointe, à bords rugueux et coupants.



Source : MELCCFP



Source : Lavoie



Source : Lavoie

Fleurs : en forme de plume (panicule) de 20 à 30 cm (au sommet des tiges). Elles se forment de juillet à septembre. De colorations variables (jaune vert au pourpre) elles deviennent grisâtres et pelucheuses à partir de l'automne. Les fleurs persistent tout l'hiver sur les tiges.



Source : Municipalité de Bolton-Est et Université de Sherbrooke

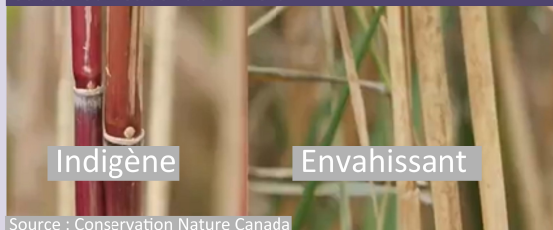
Racines : le système racinaire est composé d'un réseau très dense de rhizomes, qui sont des tiges souterraines charnues.

Références

- Conservation Nature Canada : Contrôle du roseau commun envahissant (phragmites) <https://www.youtube.com/watch?v=NevdsfW9wNc&t=303>
- Dépliants informatifs sur le roseau commun des municipalités et MRC suivantes : Sherbrooke, Lévis, Bolton-Est et U. de Sherbrooke, MRC Memphrémagog et MRC du Granit.
- Lavoie, C. (2019). 50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture. Les publications du Québec.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/roseau-commun/index.htm>
- Ontario Invasive Plant Council (2021). Invasive phragmites (Phragmites australis). Best Management Practices in Ontario
- RAPPEL 2025, Comprendre et lutter contre le roseau commun. Autres études de cas : Ile-aux-Grues, Lac Selby (COVABAR)
- Vyn, R. 2021. Preliminary Cost-Benefit Analysis for Prevention, Treatment and Control of Phragmites in Ontario. Phragmites Summary Report.

À ne pas confondre avec le roseau indigène (*subsp. americanus*) qui n'est pas envahissant. Il se distingue principalement par les tiges et les panicules

À la mi-été, la tige du phragmite indigène est brun rougeâtre et ses feuilles jaunâtres tandis que celle de l'espèce envahissante est beige et ses feuilles sont bleu vert.



Indigène

Envahissant

Source : Conservation Nature Canada

Le roseau indigène a des panicules frêles tandis que le roseau exotique a des panicules touffues.



Source : MRC du Granit

Afin de lutter contre l'envahissement du roseau commun, il faut mettre en œuvre des moyens concrets pour prévenir son établissement et sa prolifération et aussi le contrôler en appliquant des méthodes d'éradication.

Prévention

- Ensemencez immédiatement le sol mis à nu (ex.: lorsque l'on aménage ou rafraîchit des fossés de drainage) à l'aide d'espèces à croissance rapide (comme le trèfle rampant) ou d'herbacées vivaces ou installer du gazon en plaques. Des espèces alternatives non envahissantes existent pour créer des aménagements écologiques tels que le *Typha latifolia* (quenouille) ou encore le *Juncus effusus* (jonc épars).
- Ensemencez ou plantez des espèces végétales compétitives avec le roseau, tels que aulnes, cornouillers et saules pour ainsi créer de l'ombrage et réduire l'accès à la lumière. Ce qui nuira à la plante et empêchera la germination des graines du roseau commun, s'il y en a dans le sol ou les environs.
- Ne pas disperser les fragments de tiges, de rhizomes et les graines lors d'opération d'éradication du roseau commun et utiliser de la terre non contaminée pour le paysagement et le remblai.
- Contenez l'expansion de la colonie de manière à l'entourer d'une barrière physique constituée d'arbres et d'arbustes qui créeront de l'ombre.

Méthodes de contrôle

La présence du roseau commun nécessite l'application de méthodes d'éradication adaptées au milieu terrestre, aux bandes riveraines et au milieu aquatique

Fauchage

- Arracher manuellement, couper ou tondre les pousses à moins de 1 cm au dessus du sol. Cette opération peut se faire à l'aide d'un sécateur, d'une fauche ou d'une débroussailluse. Répétez toutes les deux ou trois semaines, dès le début du mois de juin, afin d'épuiser les réserves de la plante et d'empêcher la production de graines. Cette opération doit être effectuée au moins 4 fois par année.
- Dans les sols mous, enlevez le plus de racines possible à l'aide d'une pelle aiguisée à environ 5 centimètres sous la surface du sol.
- Pour une plus grande colonie, l'utilisation de machinerie permet l'éradication en effectuant un déblai mécanique.

Vous devez approcher votre pelle de la tige à un angle de 45 degrés, puis donner un bon coup rapide à sa base

Source : Conservation Nature Canada



Pelle aiguisée



Machinerie

Source : RAPPEL

Élimination des plantes fauchées

- Gérez les tiges et les racines de façon adéquate. Ne pas composter la plante entière ou en partie. Vous devez faire sécher les plants pour éviter la dispersion des graines en déposant les résidus dans un sac à ordures épais de qualité industrielle et les exposer au soleil au minimum une semaine. Jetez le sac aux ordures ou transportez les plus grosses quantités au lieu d'enfouissement.
- Les débris végétaux peuvent être séchés et brûlés. Si vous voulez les brûler, assurez-vous de prendre les précautions appropriées et de respecter les réglementations locales applicables.

Précautions supplémentaires!

- Suite à une intervention en milieu infesté, vérifiez et nettoyez régulièrement la machinerie (tondeuse, machinerie agricole, excavatrice) ainsi que vos vêtements, en particulier vos chaussures avec de l'eau de javel diluée.
- Pour votre sécurité, assurez-vous d'avoir une trousse de premiers soins et de porter des chaussures adéquates car les vieilles tiges de roseau peuvent être très coupantes. Lorsque les travaux sont réalisés en eau, il est recommandé d'utiliser des bottes cuissardes, des gants de travail, des lunettes et de la crème solaire. Il est également conseillé de porter un gilet de sauvetage et de travailler à deux.

Bâchage

- Effectuez le bâchage après avoir fauché et rabattu les plantes au sol. Utilisez une toile (géomembrane ou géotextile) d'une qualité suffisante pour priver le roseau de lumière et empêcher sa repousse.
- Déposez les toiles de façon à couvrir l'ensemble de la colonie et les maintenir en place au moins 2 ans.
- Déposez des poids, tels que des pierres (roches) ou sacs de terre, ou utiliser des ancrages afin de maintenir les toiles en place.
- Considérez une zone tampon de 1 à 2 mètres à couvrir en périphérie de la colonie et dans la superposition des bâches.
- Inspectez régulièrement les toiles pour les réparer au besoin et pour retirer les tiges en périphérie.
- Retirez les toiles et restaurez le site en plantant des arbustes à croissance rapide (aulnes, cornouillers, saules).

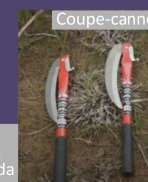


Source : RAPPEL et COVABAR

Mesures particulières dans les bandes riveraines et les milieux aquatiques

Les interventions en milieux humides et dans la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau peuvent être assujetties à des autorisations. Consultez votre municipalité et le bureau du Ministère l'Environnement de votre région avant d'intervenir dans ces milieux.

- Maintenez de la végétation naturelle le long des bandes riveraines.
- Combinez les méthodes de bâchage et de fauchage en bande riveraine et dans l'eau si le roseau commun s'y trouve simultanément (dans ce cas faites appel à des services spécialisés).
- Implantez une variété d'espèces indigènes typiques des bandes riveraines naturelles (ex. : graminées compétitives) qui vont rivaliser avec le roseau pour être certain qu'il ne se réinstalle pas par la suite.
- En milieu hydrique, coupez la tige le plus près du fond de l'eau en utilisant des faucilles ou coupe-cannes. La plante manquera alors d'oxygène, ce qui empêchera la photosynthèse. Cette opération doit être répétée plusieurs fois par année selon la vitesse de croissance des tiges résiduelles.



Source : Conservation Nature Canada



Source : Ontario Invasive Plant Council

- Éviter d'empiéter sur des terres humides pour effectuer des travaux avec de la machinerie lourde.